

JEUX DE RHUYS : 31 mai au 2 juin 2024



Règlement général des épreuves sportives

1. Généralités et inscriptions

La pré-inscription des participants s'effectuera en ligne, via le formulaire, sur le site lehezo.com.

Chaque référent de sélection des communes décide des modalités d'admission pour l'inscription aux Jeux de Rhuys.

Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être signée par le responsable légal. Une attestation de responsabilité civile est obligatoire.

La date limite des inscriptions est fixée au 3 mai 2024 inclus.

2. Lieu, épreuves et sélection des participants

Les Jeux de Rhuys sont composés de 14 épreuves réparties dans huit communes. Le tableau ci-dessous indique le lieu des épreuves de chaque commune.

Communes	Date	Épreuves
Arzon Le Fogeo Complexe sportif Yves Chapron	1 ^{er} juin 1 ^{er} juin 2 juin	Beach Volley Voile Escalade
Le Hézo Salle de l'Estran	2 juin 1 ^{er} juin	Cyclisme Tir à l'arc
Le-Tour-du-Parc City Stade	1 ^{er} juin	Basket
Saint-Armel Stade Lucien Le Godec	1 ^{er} juin	Boule bretonne
Saint-Gildas-De-Rhuys Salle Kerkaradec Golf de Rhuys - Kerver	1 ^{er} juin 2 juin	Tennis de Table Golf
Sarzeau Piste Coffournic Salle du Pâtis	1 ^{er} juin 1 ^{er} juin	BMX Badminton
Surzur Terrain d'honneur Devant la salle des sports	2 juin 1 ^{er} juin	Football Pumptrack
Theix-Noyal Salle de l'Hermine	1 ^{er} juin	Pétanque Tennis

3. Limitation des participants

Le nombre maximum de participants par commune est limité à 72 avec une mixité entre les hommes et les femmes, ce qui fera un maximum de participants fixé à 576 participants pour cette première édition de Jeux de Rhuys.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de participants par épreuve.

Épreuves	Participants par commune
Badminton	2 hommes 2 femmes
BMX	4 participants
Beach volley	2 hommes 2 femmes
Boule bretonne	2 équipes de 2 participants
Cyclisme	2 participants
Football	1 équipe de 7 hommes 1 équipe de 7 femmes
Golf	2 hommes 2 femmes
Tennis	2 hommes 2 femmes
Tennis de table	2 hommes 2 femmes
Tir à l'arc	2 hommes 2 femmes
Tir à la carabine	Le maire ou son représentant
Voile	1 équipes de 2 participants
Escalade	2 hommes 2 femmes
PumpTrack	2 équipes de 2 personnes 2 hommes 2 femmes
Pétanque	3 Équipes de 2
Basket	2 hommes 2 femmes

L'âge minimum est de 14 ans pour l'épreuve de tir à l'arc, de Voile et de Football.

Chaque commune devra, dans la mesure du possible, être représentée dans chacune des épreuves. Les règles de pénalisation des équipes en fonction de leur représentation aux épreuves seront fixées lorsque toutes les équipes seront connues.

Les participants peuvent concourir à plusieurs épreuves.

Les communes qui auraient davantage de demandes devront mettre en place une liste d'attente. Les places de la liste d'attente compléteront les communes qui n'ont pas rassemblées leurs 72 participants.

4. Sécurité

Les épreuves hors stade, sur route, font l'objet d'une déclaration en Préfecture. Les modalités de stationnement et de circulation seront réglementées par des arrêtés municipaux.

La consommation et la vente d'alcool sur l'ensemble des lieux de compétitions sont interdites.

5. Infrastructures et matériels

Les participants devront respecter le matériel qui leur est prêté. Les organisateurs seront responsables de l'utilisation du matériel et des installations.

6. Équipements

Les communes se distinguent les unes des autres par une couleur déterminée : Arzon en rouge, Le Hézo en bleu, Le-Tour-du-Parc en rose, Sarzeau en orange, Surzur en jaune, Saint-Armel en violet, Saint-Gildas-de-Rhuys en blanc et Theix-Noyal en violet.

7. Règlement général des épreuves

Le comité d'organisation a élaboré la trame du présent règlement. Chaque association renseignera par épreuve, son règlement spécifique, affiché à proximité du lieu de l'épreuve.

8. Comptage des points

Les participants peuvent remporter jusqu'à 20 points par épreuve.

	Epreuves individuelles : BMX, Cyclisme, Golf, Tennis, Tennis de table, Tir à l'arc,	Epreuves collectives : Badminton, Beach Volley, Boule bretonne, Football, Voile, Basket
1 ^{er}		20 points
2 ^{ème}		18 points
3 ^{ème}		16 points
4 ^{ème}		14 points
5 ^{ème}		12 points
6 ^{ème}		10 points
7 ^{ème}		8 points
8 ^{ème}		6 points

9 ^{ème}	4 points	/
10 ^{ème}	2 points	/

Pour les épreuves individuelles, c'est le premier compétiteur de la commune qui rapportera les points.

Exemple : Si les deux premiers concourent pour la même commune, seuls 20 points seront attribués à la commune et non 38 points. Si le prochain compétiteur d'une autre commune est arrivé 5^{ème}, il rapportera 12 points à sa commune.

Si le participant est absent, il ne remportera aucun point pour sa commune.

Pour les épreuves collectives, les points sont attribués selon le classement. Si les participants inscrits ne sont pas tous présents, l'équipe est automatiquement disqualifiée et ne remportera aucun point pour sa commune.

Pour obtenir le classement final, le comité d'organisation additionnera tous les points attribués aux participants des épreuves individuelles et collectives.

9. Récompenses

Un trophée sera remis à la commune gagnante de la part du comité d'organisation.

Pour chaque épreuve, des médailles seront distribuées aux 3 premières équipes pour les épreuves collectives et aux 3 premiers compétiteurs pour les épreuves individuelles.

1^{er} : Médaille d'or

2^{ème} : Médaille d'argent

3^{ème} : Médaille de bronze